

03 avr 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2009

Crédit à l'exportation

Financement de la livraison de bus à la Jamaïque par VDL Jonckheere

Financement de la livraison de bus à la Jamaïque par VDL Jonckheere

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht, à stabiliser le taux d'intérêt de l'euro au taux CIRR (*) en vigueur au moment de la signature de la convention de financement sur un crédit à l'exportation de 57.673.890 euros. Ce crédit est destiné à financer la livraison de bus par VDL Jonckheere à la Jamaïque.

Jonckheere a emporté des contrats importants et peut livrer 60 bus à la Jamaïque. Les bus sont d'une grande importance pour le transport public jamaïcain. Le projet est financé par un crédit à l'exportation. La banque concernée demande que le taux d'intérêt du crédit soit stabilisé.

(*) CIRR : commercial interest reference rates. FINEXPO utilise ces taux d'intérêt dans ses opérations de stabilisation d'intérêt. La stabilisation d'intérêt vise à garantir à la banque intervenante un taux d'intérêt fixe pour toute la durée du financement du crédit. Ce crédit est octroyé à l'acheteur étranger pour financer l'exportation de biens d'équipement belges et les services connexes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe